



L'incendie du moulin Dougoud à Promasens, a coûté à lui seul deux des 15 millions que l'ECAB a dépensés pour les sinistres en 2008.

PATRICK FARGON-A

En 2008, le feu et la nature s'en sont moins pris aux bâtiments

SINISTRES • *En 2008, les dégâts causés par le feu et les forces de la nature ont coûté à l'ECAB 18 millions de francs de moins qu'en 2007.*

JEAN-MARIE PELLAUX

Pour l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Si 2007 avait été vécue comme une «annus horribilis», 2008 s'est révélée nettement moins dévastatrice. Le feu et les forces de la nature ont causé pour 15 millions de francs de dégâts l'année dernière, soit 18 millions de moins qu'en 2007.

D'après le rapport annuel de l'ECAB, cette différence s'explique avant tout par l'importante diminution des éléments naturels (voir ci-dessous). Quant aux incendies, leur nombre est également en baisse, mais de manière moins marquée. En 2008, le canton de Fribourg a enregistré 430 cas pour une somme de dégâts de 13,6 millions de francs – une facture inférieure de 2,2 millions à celle de 2007.

S'il est un incendie qui a particulièrement marqué les esprits, c'est celui du moulin Dougoud à Promasens, qui a été ravagé par le feu le 23 décembre dernier. Sur les 5 millions de dégâts, l'ECAB en a

pris 2 en charge. Pour son directeur, Pierre Ecoffey, ce fut «le plus important sinistre de ces dernières années».

26 cas non élucidés

Derrière la foudre, qui frappe souvent – 167 cas – mais occasionne généralement peu de dégâts, la négligence ou l'imprudence sont les plus importantes causes d'incendie, avec 112 cas pour un coût de 1,8 million de francs.

Quant aux sinistres dont il n'a pas été possible de déterminer les causes, ils sont toujours aussi nombreux. Les 26 cas recensés l'année dernière représentent une somme de 7,3 millions de francs, soit plus de 50% du total des dégâts occasionnés par le feu.

Aucun décès ni blessé grave n'a été à déplorer en 2008. Cet «état de fait très réjouissant» s'explique, selon l'ECAB, par les directives qu'il émet lors de la construction et de la transformation de bâtiments et par la rapidité d'intervention des sapeurs-pompiers.

Pour ce qui est de son fonctionnement interne, l'établissement cantonal offre 35 emplois (équivalents plein-temps) et forme trois apprenties. Il assure 109 238 bâtiments pour un capital de 68,4 milliards de francs, soit 4,3 milliards de plus qu'en 2007. Il s'agit là de la plus forte augmentation enregistrée depuis 1992.

Ses comptes affichent un excédent brut de recettes de 10,3 millions de francs pour 54 millions de francs de dépenses. «Ce serait une bonne année comptable si la crise financière n'avait pas réduit une partie de nos réserves», peut-on lire dans le rapport annuel. Car, sur l'ensemble des actifs immobilisés – 240 millions de francs – l'ECAB enregistre une moins-value non réalisée de 16,9 millions de francs. C'est la dissolution partielle de la réserve de fluctuation de titres – 13,5 millions de francs – qui permet de compenser ces mauvais résultats.

Les primes, elles, ne seront pas touchées. Elles restent ainsi parmi les plus avantageuses de Suisse occidentale. I

NATURE: LA FACTURE DIVISÉE PAR DIX

Du côté de l'ECAB, on ne sait que trop penser. Faut-il percevoir la soudaine clémence de Dame Nature comme «une pause dans la série des années catastrophiques» ou comme «un retour à la normale»? C'est l'avenir qui le dira. Mais en attendant, faire le bilan de l'année dernière est nettement moins inquiétant qu'à l'habitude. Car, jamais depuis 2001, les dommages dus aux forces

de la nature n'avaient été si faibles. En 2008, 576 sinistres ont été traités par l'ECAB et ceci pour un montant d'indemnités de 1,8 million de francs. En 2007, il y avait eu 3547 cas, pour un coût de 17 millions de francs.

Point de Lothar, d'avalanches, d'inondations ou de glissements de terrain destructeurs en 2008; ce sont les vents violents du mois de mars et les orages de grêle estivaux qui sont à l'origine des principaux dégâts causés aux bâtiments. Pour la petite histoire et le malheur de certains, il a grêlé à 23 reprises, entre le 11 mai et le 23 août, sur le canton.

A ce propos, l'établissement cantonal recommande de renoncer à l'utilisation de matériaux synthétiques pour l'enveloppe des bâtiments. Non seulement ils ne résistent pas à la grêle mais ils ne sont en plus pas assurés par l'ECAB contre ce risque. C'est grâce à ce type de directives pour la protection des bâtiments et à sa cartographie des dangers naturels que l'ECAB poursuit son travail de prévention des dommages causés par des forces de la nature de plus en plus imprévisibles. JMP

REPÈRES

L'ECAB en 2008

- > Bâtiments assurés: 109 238.
- > Capital assuré: 68,4 milliards de francs.
- > Subventions pour prévention et défense incendie: 13,5 millions de francs.
- > Nombre de sinistres traités: 1006 (430 feux, 576 éléments naturels).
- > Montant des sinistres: 15,4 millions de francs.

Causes des incendies

- > Foudre: 167 cas (250 000 fr.).
- > Négligence ou imprudence: 112 cas (1,8 mio de fr. de dégâts).
- > Cheminée défectueuse: 20 cas (1,7 mio de fr.).
- > Criminel: 8 cas (650 000 fr.).
- > Cause inconnue: 26 cas (7,3 mio de fr.).

Bâtiments touchés

- > Maisons d'habitation: 362 cas (6,9 mio de fr.).
- > Edifices publics: 15 cas (173 000 fr.).
- > Exploitations agricoles: 71 cas (4,2 mio de fr.).
- > Bâtiments industriels: 2 cas (180 000 fr.).